

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2021

Le dix neuf mars deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Philippe FLROENCE, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, Philippe BORDENAVE, Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER.

Délégations de vote :

Absents : (excusé) : Lionel DUCROS, David BONNAVENTURE,

Secrétaire de Séance : M. Vincent FRECHOU

Date de la convocation : 9 mars 2021 – Affichage : 9 mars 2021

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu du 05/03/2021
- 2/ Compte de gestion 2020
- 3/ Compte administratif 2020
- 4/ Affectation des résultats 2020
- 5/ Commission voirie : présentation des devis 2021
- 6/ Aire de jeux Labarthe ; présentation et choix des containers
- 7/ Etat récapitulatif annuel des élus
- 8/ Demandes de subventions dans le cadre du budget 2021
- 9/ CCHB : proposition de groupement de commande sur les contrôles techniques réglementaires des bâtiments.
- 10/ Questions diverses

1-Objet : Approbation du compte-rendu du 5 mars 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Objet : Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3-Objet : Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Patricia MAUNAS, Mme Fabienne TOUVARD ayant quitté la salle, à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	151 080,96
	Réalisé :	39 477,29
	Reste à réaliser	105 000,00
Recettes	Prévus :	151 080,96
	Réalisé :	40 467,44
	Reste à réaliser	18 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	315 198,67
	Réalisé :	187 351,64
Recettes	Prévus :	315 198,67
	Réalisé :	312 280,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	990,15
Fonctionnement :	124 928,36
Résultat global :	125 918,51

4-Objet : Affectation de résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître

un déficit de fonctionnement de	3 628,31
un excédent reporté de	128 556,97
Soit un excédent cumulé de	124 928,36
un excédent d'investissement de	990,15
un déficit des restes à réaliser de	87 000,00
Soit un besoin de financement de	86 009,85

le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 :

Excédent au 31.12.2020	+ 124 928,36
. Affectation de l'excédent reporté "1068"	86 009,85
. Résultat reporté en fonctionnement "002"	+ 38 918,51
. Résultat reporté en investissement "001"	+ 990,15

5-Objet : Commission voirie : Présentation des devis

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2019-7-2 concernant le groupement de commandes pour les travaux de voirie pour les années 2020/2021/2022.

Malgré les contraintes liées à l'épidémie de covid 19, une lettre de commande a pu être établie pour l'année 2021. Le montant global des travaux s'élève à 29.554,13 € HT , sur le programme suivant :

Chemin Campagne : goudronnage
Chemin Lapas : goudronnage
Chemin Sus-à Castet : empierrement partiel
Chemin Darré Cambayou : empierrement partiel
Chemin Puyoulet : goudronnage
Rue Cap Hore : emplois partiels
Chemin Bordelongue : goudronnage
Chemin du Bois : reprise de la partie ravinée et curage au pied de la côte.
Divers : emplois/signalétique

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de passer commande auprès de la société Laborde, titulaire du marché à bons de commande pour les travaux de voirie.

FIXE le bon de commande n°2021/1 à 29554,13 € HT (estimations suivant les n° de prix décrits dans le bordereau des prix unitaires du marché en cours).

CHARGE Mme le Maire de solliciter les aides du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

6-Objet : Aire de jeu LABARTHE : Présentation et choix des containers

Cette question est ajournée et sera représentée lors d'un prochain conseil municipal

7-Objet : Etat récapitulatif annuel des élus :

Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de

toute nature, libellées en euros et en brut¹, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en son sein et au sein de tout syndicat mixte² ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du document établi,

PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2020, qui s'élève à 21 031.29 € brut.

8-Objet : Demandes de subventions dans le cadre du budget 2021 :

Le conseil acte le montant des subventions suivantes, qui seront repris dans le budget communal 2021 :

Association sports et loisirs d'Ogeu-les-Bains :	100,00 €
Association sportive collège Arudy :	100,00 €
Club du 3 ^{ème} âge :	200,00 €
Comité des Fêtes :	300,00 €
ACCA de Buziet :	70,00 €
Education environnement :	100,00 €
Lutte contre la grêle :	100,00 €
Ski club Artouste :	100,00 €
Amicale des pompiers d'Oloron :	50,00 €

9-Objet : CCHB : Groupement de commande sur les contrôles techniques réglementaires des bâtiments communaux :

Le conseil municipal, ayant approuvé lors d'un précédent conseil, la mise en place d'un groupement de commande permanent, autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives au groupement de commande sur les contrôles techniques des bâtiments communaux.

10-Objet : Questions diverses :

- Un bilan du Syndicat des Gaves a été reçu en mairie, tous les affluents qui traversent la commune ont bien été identifiés. L'étude suit son cours.
- Lors du dernier coup de vent, un arbre du domaine communal est tombé sur la propriété de M. FLORENCE Alfred, au quartier Estrebes. La commission « bois » a proposé la vente de ce chêne à M. FLORENCE Alfred, pour la somme de 80 €. Le conseil donne son accord.
- Pour information, le platane et le chêne américain tombés au quartier Labarthe ont été déplacés, et seront intégrés à la prochaine vente de bois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.



¹ Réponse ministérielle, J.O., Sénat, 9 juillet 2020, p.3179, Q. n° 13161.

² Les mandats et fonctions exercés au sein des syndicats de communes ne sont pas concernés.